

Reçu en préfecture le 17/03/2023







## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

# COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.021

Séance du TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS

Date de la convocation : Mardi 7 mars 2023 Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum: 15

#### 18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, BERTRAND, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

## 5 pouvoirs:

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Olivier ALPSTEG à Marc ROGUET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

### 5 absents:

Mmes FRIES CHATAGNAT (excusée), MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Programme immobilier ALLIADE HABITAT situé 17 impasse de la Géline Approbation de la convention financière au titre du Programme Local de l'Habitat

Annemasse Agglo et la commune de Vétraz-Monthoux apportent leur soutien à la réalisation de la construction de 19 logements locatifs sociaux (8 PLAI, 5 PLUS, 6 PLS) par ALLIADE HABITAT, dont l'emprise est située 17, impasse de la Géline.

Ce financement est alloué selon les critères du PLH, correspondant à une aide forfaitaire de  $5\,500,00\,$ € par logement PLAI et de  $4\,000,00\,$ € par logement PLUS ; soit un montant total de subvention de  $64\,000,00\,$ €, dont 25% à la charge de la commune.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à la promotion du logement locatif aidé, soit :

-	pour la communauté d'agglomération, une participation de48.000,	.00€
_	pour la commune de Vétraz-Monthoux, une participation de16.000,	00€

La participation financière de la commune de Vétraz-Monthoux sera versée sur demande de la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet de convention financière tripartite à intervenir entre **ARTICLE 1:** Annemasse Agglo, la commune de Vétraz-Monthoux et Alliade Habitat ;

ACCEPTE le versement de l'aide financière, à hauteur de 16.000,00 € au **ARTICLE 2:** titre du PLH;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les **ARTICLE 3:** documents nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 16 mars 2023

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture

de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 1763/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.